LA loi
JB/a902146

OIB626

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
15 MAI 2001
DEPOT N° 12763

COMSTELL
Société par Actions Simplifiée
au capital de 40.000 euros
siège social : 1, square Chaptal - 92309 - LEVALLOIS PERRET Cedex
RCS NANTERRE n° B 433 661 923

EXTRAIT DE LA DECISION PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE
le 6 mars 2001

LA SOUSSIGNEE :

LOUIS DREYFUS COMMUNICATIONS, société anonyme au capital de 12.792.445,28 euro, dont le siège social est 1 square Chaptal - 92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° B 414 946 194, représentée aux présentes par Monsieur Jacques VEYRAT, Directeur Général.

Agissant en qualité d'associé unique propriétaire de la totalité des 40.000 actions de la Société.

A PRIS LA DECISION SUIVANTE :

.....

- Libération du capital social,
- Pouvoir pour formalités.

.....
.....

LIBERATION DU CAPITAL SOCIAL

L'associé unique rappelle que, lors de la constitution de la Société, le capital social de 40 000euro n'a été libéré que de moitié et que le solde de ce capital, soit 20 000 euro, doit être libéré dans un délai maximum de cinq ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Il décide qu'il convient de procéder à l'appel du montant nominal des actions de numéraire non encore libérées.

Il décide, en conséquence, l'appel du montant nominal des actions de numéraire restant à libérer, soit 20 000 actions de 1 euro chacune, à compter du 6 mars 2001.

Il charge le Président de recevoir les fonds, les déposer à la Banque de la Société, et généralement de faire le nécessaire.

.....

.....

POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de procéder aux formalités légales nécessaires.

.....